

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 16 mars 2015 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

Sont présents : FROMONT Pascal, CHRISTOPHE Pierre, LAURENT Pierre, JOPS Ingrid, DEREGNAUCOURT Dany, DECARPENTERIE Danièle, CASTELAIN Aurélie, SIROS Claudie, LECERF Hubert, DHONDT Marie-Paule, SERGENT Olivier, ROSE Bertrand, BOUTRY Stéphane, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU Laurent, BECART Delphyne, DEREGNAUCOURT Christelle, MONTOIS Daniel, DEBARGE Anne, GEUNS Marie-Claude, LIBBRECHT Bernard(arrivé à 19h10), LETIENNE Moïse

Absent excusé : ABRAHAM Grégory (procuration à LIBBRECHT Bernard)

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

Le compte rendu du 08 décembre 2014 est approuvé. Monsieur le Maire annonce que, désormais, les séances du conseil seront enregistrées.

→**DELIBERATIONS**

1/ Installation et affectation aux commissions de Madame Marie-Claude GEUNS, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire annonce que, suite à la démission de Madame Danièle GRIMONPREZ, Conseillère Municipale, depuis le 15 Février 2015, le Conseil Municipal ne se compose plus que de 22 membres. Afin de le ramener à son effectif légal de 23 membres, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal. Conformément à l'article L 270 du code Electoral, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée. Madame Marie-Claude GEUNS domiciliée à Coutiches, 970 Route Nationale, venant dans l'ordre de la liste, Monsieur le Maire procède à son installation dans les fonctions de Conseiller Municipal et propose d'affecter Madame Marie-Claude GEUNS à la commission : « Fêtes et Cérémonies ».

Vote 01/2015 : à l'unanimité 21 oui

2/ Conseils de quartiers -remplacement d'un élu référent.

Monsieur le Maire fait référence à la délibération du Conseil Municipal N° 49 du 7 Octobre 2014 portant création de conseils de quartiers. En raison de la démission de Mme Danièle Grimonprez, Conseillère Municipale, élue référente au niveau de la zone jaune de ce conseil de quartier, Il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau référent. Monsieur le Maire propose Monsieur Pierre Laurent.

Vote 02/2015: à l'unanimité 23 oui dont 1 procuration

3/Approbation du compte administratif

Le compte administratif est un document comptable qui reprend l'ensemble des réalisations de l'année en recettes et en dépenses. Il doit être approuvé par un vote du conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année, suivant l'exercice. Son appropriation par le conseil municipal ne porte que sur la réalité des ordres enregistrés. Le compte de gestion, établi par le trésorier, retrace l'ensemble des ordres qu'il a exécuté durant l'année. Le compte administratif (qui retrace toutes les recettes encaissées ainsi que les dépenses engagées par la commune.) doit être conforme au compte de gestion. La commission de finances s'est réunie le 09 mars pour examen de ces comptes.

D.Deregnaucourt présente le compte administratif 2014.

→Présentation du résultat d'exécution du budget 2014

Section d'investissement	
Dépenses	320 015,81
Recettes	323 291,57
Résultat de l'exercice 2014 (excédent)	3 275,76
Section de fonctionnement	
Dépenses	1 853 941,67
Recettes	2 172 938,61
Résultat de l'exercice 2014 (excédent)	318 996,94

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	Part affectée à l'investissement : exercice 2014	TITRES 2014	MANDATS 2014	RESULTAT de l'exercice 2014	Résultat de clôture de l'exercice 2014
Fonctionnement	268 989,10	118 989,10	2 172 938,61	1 853 941,67	318 996,94	468 996,94
Investissement	533 332,47		323 291,57	320 015,81	3 275,76	536 608,23
TOTAL	802 321,57	118 989,10	2 496 230,18	2 173 957,48	322 272,70	1 005 605,17

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2014, il est proposé d'affecter :

=> à l'article 001 de la section d'investissement, la somme de : 536 608,23 €

=> à l'article 1068 de la section d'investissement, la somme de : 318 996,94 €

Il est proposé de reporter :

=> à l'article 002 de la section de fonctionnement, la somme de : 150 000,00 €

(Somme qui peut servir à compenser des dépenses imprévues)

→ Présentation du compte administratif

Ce dernier a été examiné lors de la commission finance.

D.Deregnacourt se charge de développer et d'apporter les précisions nécessaires concernant le compte administratif en prenant appui sur les documents suivants :

-Présentation générale du budget/section de fonctionnement/chapitres II-A2

-Présentation générale du budget/section d'investissement /chapitres II-A3

Aucune question n'est posée à D.Deregnacourt concernant la présentation du compte administratif

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, la Présidence est assurée par Monsieur Daniel MONTOIS, Conseiller Municipal, pour l'approbation du compte administratif

Vote 03/2015: 19 oui et 4 abstentions (D. Montois ,A.Debarge, M. Letienne et G. Abraham)

4/ Taux d'imposition 2015

Considérant que les taux d'imposition pour l'année 2014 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 16,55
- Taxe foncière (bâti) : 22,41
- Taxe foncière (non bâti) : 58,08

Après avis de la commission des finances en date du 9 Mars 2015, le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE** :

⇒ De ne pas augmenter les taux communaux des taxes d'habitation et des taxes foncières « bâti » et « non bâti ».

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : 16,55
- Taxe foncière (bâti) : 22,41
- Taxe foncière (non bâti) : 58,08

Vote 06/2015: à l'unanimité 23 oui dont 1 procuration

5/ Transfert au Siden-Sian des compétences assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales urbaines par la Communauté de Communes des Hauts de Flandres sur tout son territoire.

Vote 07/2015: à l'unanimité 23 oui dont 1 procuration

M.Letienne souhaite que la personne représentant la commune à l'assemblée générale du Siden, demande pourquoi proposer l'adhésion de nouvelles communes alors que pour certaines, qui font partie du Siden depuis très longtemps, comme c'est le cas de Coutiches, l'assainissement n'est toujours pas terminé.

6/ Adhésion au Siden-Sian de la commune d'Auchy les Mines pour la compétence eau potable.

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUCHY-LES-MINES (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

Vote 08/2015: à l'unanimité 23 oui dont 1 procuration

7/ Adhésion au Siden-Sian de la Commune d'Haisnes pour la compétence eau potable.

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de HAINES (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

Vote 09/2015: à l'unanimité 23 oui dont 1 procuration

→DIVERS/TOUR DES COMMISSIONS

1/Travaux de la Picterie :

M.Letienne évoque la demande de rendez vous faite par Monsieur Xavier Dupire, précédent maire, avec le cabinet d'études Cible et les élus concernés, pour avoir des éclaircissements sur certains propos tenus. M.Letienne souhaite savoir si cette rencontre a eu lieu. Monsieur le Maire explique que le rendez vous programmé a été décommandé par Monsieur Dupire ;B.Libbrecht a été néanmoins reçu et différents points ont été abordés. Ce dernier explique que le rendez vous a été annulé car tous les acteurs n'étaient pas présents (cabinet +élus concernés) comme Monsieur Dupire l'avait demandé.

B.Libbrecht affirme qu'il a donné toutes les explications nécessaires et qu'il n'y avait plus lieu de polémiquer sur ce sujet. Une prochaine rencontre avec le cabinet Cible est prévue.

M.Letienne demande à Monsieur le Maire s'il pense faire un courrier de réponse à Monsieur Dupire lorsque ce sujet sera éclairci. Monsieur le maire répond par l'affirmative.

2/Travaux de la nouvelle salle de conseil :

Monsieur le Maire félicite le personnel technique pour la réalisation des travaux et remercie l'adjoint aux travaux P.Christophe ainsi que S.Boutry.

La séance est levée à 20h00.